

## Prime accueil

## Compte rendu de l'audience CGT à la Direction Départementale le 7 juillet

Une délégation CGT a été reçue par le Directeur Départemental, accompagné par la responsable du pôle pilotage et ressources et la responsable de la division ressources.

Cette audience avait été demandée par la CGT après les annonces faites par la Direction Générale d'attribution de la prime accueil pour 2013. Les injustices générées par cette décision et les réactions des agents nécessitait une intervention rapide du syndicat.

Mais surtout, pour la CGT, il s'agissait de positionner cette annonce dans le contexte général de recul du pouvoir d'achat pour tous les agents des finances publiques, avec le gel du point d'indice depuis juillet 2010 et au moins jusqu'en 2017. Nous avons rappelé au Directeur que notre revendication principale est bien la revalorisation du point d'indice, seule mesure qui permettrait de répondre à la légitime revendication des fonctionnaires, d'augmentation de leurs rémunérations.

Après nous avoir précisé que l'application de cette note représente une véritable « usine à gaz », et un casse-tête considérable pour trouver des critères objectifs, la Direction nous a informés du dispositif pour le département des Côtes d'Armor :

Tous les chefs de services ont été consultés en amont, afin d'opérer un prérecensement. Les éventuels bénéficiaires devaient avoir la mission d'accueil comme activité prépondérante. La direction devait donc estimer le temps agent/accueil en tenant compte de nombreux éléments : accueil tournant, temps partiel, prime de caisse, agent muté ou parti en retraite mais ayant exercé en 2013...

110 agents ont été bénéficiaires, dont 5 qui touchent le montant maximum de 400€ (plusieurs autres touchent le montant maximum mais le calcul s'est fait au prorata de leur temps partiel).

Au niveau des structures concernées : tous les SIE, tous les SIP (excepté celui de Saint Brieuc Est), et 22 trésoreries (sur les 33 postes du département).

Le montant total réparti dans les Côtes d'Armor est de 13 372€, soit une moyenne de 121,56€/bénéficaire

La CGT n'a pas demandé cette audience pour discuter de la liste des bénéficiaires, mais pour pouvoir informer l'ensemble des agents du département sur la manière dont la Direction locale avait géré l'application de la note.

D'après le baromètre social (voir notre compte rendu du CTL du 1<sup>er</sup> juillet), la rémunération est un des points sur lesquels la DGFiP devrait agir en priorité pour 51% des agents (le pourcentage le plus important).

Notre audience avait pour but de démontrer les injustice générées par la mise en œuvre des nouvelles primes. Il n'y aura jamais de solution acceptable en dehors d'une solution générale.

Force est de constater que ce dispositif boiteux et discriminatoire mis en place par la DGFiP ne répond pas aux revendications des agents en matière de pouvoir d'achat. C'est pourquoi nous rappelons l'urgence de la réouverture de négociations avec les organisations syndicales nationales au niveau Fonction Publique, sur la revalorisation du point d'indice, et au niveau ministériel et DGFiP sur l'indemnitaire.